



Cadre réservé à la direction (NE PAS REMPLIR)

TAP

PERISCOLAIRE

MERCREDI

VACANCES

Enfant

Nom :

Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Ecole fréquentée :

Garçon

Fille

Parents

Père :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél. domicile :

Tél. travail :

Tél. portable :

Adresse mail :

Profession :

Mère :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél. domicile :

Tél. travail :

Tél. portable :

Adresse mail :

Profession :

J'autorise les personnes majeures désignées ci-dessous à venir récupérer mon enfant

Nom	Prénom	Lien avec l'enfant	Tel 1	Tel 2

⚠ Toute autre personne majeure non désignée devra systématiquement être en possession d'un papier, daté et signé par les parents, l'autorisant à récupérer l'enfant.

Régime Sécurité Sociale :

Régime Général

n° d'allocataire Caf :

M.S.A.

n° d'allocataire MSA :

Assurance Responsabilité Civile :

Contrat N° Assureur :

Pièces à fournir obligatoirement lors de l'inscription :

- Attestation d'assurance en responsabilité civile de l'enfant
- Vaccins de l'enfant
- Dernier avis d'imposition (pour les inscriptions au périscolaire, les mercredis et les vacances scolaires)

INTERCOM DU PAYS BRIONNAIS

Siège : 27 Rue des Martyrs - 27800 BRIONNE - Adresse postale : BP 114 - 27800 BRIONNE

Tél. : 02.32.45.78.75 - Fax : 02.32.45.98.84 - E-mail : info@cc-brionne.fr

Site: www.cc-brionne.fr

AUTORISATIONS

Je soussigné(e)..... responsable légal de l'enfant

Nom : Prénom :

Autorise mon enfant

- à participer aux activités organisées par le service Enfance-Jeunesse de l'INTERCOM du Pays Brionnais
- En cas d'accident, j'autorise la personne responsable à faire intervenir les services de santé compétents.
- J'autorise oui non l'INTERCOM du Pays Brionnais, situé rue des Martyrs à Brionne (27800) représentée par son président, responsable du centre de loisirs à diffuser des photographies prises lors du centre de loisirs sur lesquelles figure mon enfant.

Cette autorisation du droit à l'image est valable :

- pour l'édition de documents internes et externes (ex : journaux locaux, Intercom Infos et site Internet...)
 - pour des expositions relatives au centre.
 - pour une durée de 5 ans et pourra être révoquée à tout moment. (Des historiques de certains évènements pouvant être repris.)
- J'autorise oui non mon enfant scolarisé à l'école élémentaire à quitter **seul** le lieu des ateliers découverte à l'issue du Temps d'Activités Périscolaires.
 - Pour des raisons professionnelles, la Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure met à disposition du Service Enfance Jeunesse un accès Internet qui lui permet de consulter directement les éléments de votre dossier d'allocations familiales nécessaire à l'exercice de sa mission.

Dans le cas où vous vous opposez à cette consultation, il vous suffit de contacter le service Enfance Jeunesse par courrier.

Je m'engage également :

- à me conformer aux règlements intérieurs des TAP et des accueils de loisirs qui m'ont été fournis.
- à expliquer à mon (mes) enfants(s) que les ateliers « découverte » des TAP doivent se dérouler dans le respect des personnes, du matériel, des locaux, des intervenants et des autres enfants.
- à verser les sommes dues selon les tarifs délibérés à la Communauté des Communes.

Fait à

, le

Signature des parents, (faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »)

Signature du père (ou tuteur)

ou/et

Signature de la mère (ou tutrice)

INTERCOM DU PAYS BRIONNAIS

Siège : 27 Rue des Martyrs - 27800 BRIONNE - *Adresse postale :* BP 114 - 27800 BRIONNE

Tél. : 02.32.45.78.75 - Fax : 02.32.45.98.84 - E-mail : info@cc-brionne.fr

Site: www.cc-brionne.fr